

Direction départementale des territoires  
Service eau, forêt, environnement

## **PROJET D'ARRÊTE PRÉFECTORAL PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE DU LOT**

### **PARTICIPATION DU PUBLIC**

#### **NOTE D'ACCOMPAGNEMENT**

L'objet du projet d'arrêté préfectoral soumis à la présente consultation est de porter approbation du schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) du Lot pour la période 2019-2025.

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) du Lot 2012-2018 a été prorogé en septembre 2018 pour une période de six mois. Il arrivera à son terme le 18 mars 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L. 425-1 du code de l'environnement, la fédération départementale des chasseurs du Lot a élaboré un projet de SDGC pour la période 2019-2025.

Ce projet porte les grandes orientations et actions de la fédération départementale des chasseurs du Lot et fixe certaines règles pour les six années à venir.

Y figurent :

- le bilan et l'évaluation du SDGC 2012/2018 ;
- les grandes étapes d'élaboration du présent projet, conduites depuis juin 2017 ;
- les enjeux identifiés pour ce nouveau SDGC ;
- les dispositifs pour la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ;
- la gestion des cervidés (cerf élaphe et chevreuil) ;
- la gestion de l'espèce sanglier ;
- les actions propres au petit gibier sédentaire, aux espèces prédatrices/déprédatrices et au petit gibier migrateur ;
- la surveillance sanitaire, la venaison et la gestion des déchets ;
- les actions propres aux habitats de la faune sauvage ;
- les dispositions relatives à l'agrainage et l'affouragement ;
- les actions pour la recherche au sang du gibier blessé ;

Le document est complété par un tableau prospectif des actions envisagées et un projet d'annexe pour y adjoindre l'arrêté préfectoral de « sécurité publique » à venir.

Ce projet d'arrêté préfectoral et le projet de SDGC sur lequel il porte sont consultables (fichier pdf ci-dessous), du 11 janvier 2019 au 1<sup>er</sup> février 2019 inclus.

Vous avez la possibilité de déposer vos observations sur ce projet d'arrêté, en précisant l'objet de la consultation (consultation chasse) à l'adresse suivante :

[ddt-environnement-consultation-public@lot.gouv.fr](mailto:ddt-environnement-consultation-public@lot.gouv.fr)

**Ces observations sont recevables jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2019 inclus.**

Contacts possibles à la DDT :

Corine JACOLY - tél. 05 65 23 61 78 – mel. [corine.jacoly@lot.gouv.fr](mailto:corine.jacoly@lot.gouv.fr)

Jean-Pierre CHARPY – tél. 05 65 23 61 73 – mel. [jean-pierre.charpy@lot.gouv.fr](mailto:jean-pierre.charpy@lot.gouv.fr)